



Délibération n°2024-128

Date de la convocation : 25 septembre 2024

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 45 |
| Nombre de conseillers présents : | 34 |
| Nombre de conseillers votants : | 41 |
| - dont « pour » : | 41 |
| - dont « contre » : | 0 |
| - abstention : | 0 |

Objet : Charte Ambassadeur de la Vallée du kiwi – Greeters des landes

Le mardi 1^{er} octobre 2024 à 18h45

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Mouscardès, salle du Quillier, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Thierry CALOONE, François CLAUDE, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Marie-Josée SIBERCHICOT, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

Suppléants : Luc DE MONSABERT, Fabienne THULLER

Étaient excusés : Guy BAUBION BROYE, Marie-Françoise LABORDE,

Procurations : Christian DAMIANI à Julien PEDELUCQ, Dominique DUPUY à Jean-François LATASTE, Christian FORTASSIER à Didier MOUSTIE, Roland DUCAMP à Francis LAHILLADE, Didier SAKELLARIDES à Jean-Marc LESCOUTE, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS à Liliane MARBOEUF, Jean-Luc SEMACOY à François CLAUDE,

Absents : Estelle LEVI, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Régine TASTET,

Secrétaire de séance : Jean-François LATASTE

~~~~~  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

**VU** les Statuts de l'Office de tourisme du Pays d'Orthe et Arrigans, Vallée du kiwi

**CONSIDERANT** l'adhésion de l'office de tourisme à l'association Landes attractivité qui porte la démarche des ambassadeurs « Greeters des landes » et le positionnement de Slow tourisme de l'Office de tourisme,

La vice-présidente rappelle que le département des Landes à travers son agence de développement, Landes attractivité promeut l'animation du réseau des ambassadeurs ou « greeters des Landes ». Dans la continuité de cette démarche l'office de tourisme la vallée du kiwi accompagne les ambassadeurs locaux en assurant le relais et l'animation de la charte départementale.

L'ambassadeur est invité à signer la charte ambassadeur de la Vallée du kiwi en complément de la charte départementale. Cette charte précise les attendus et les engagements des acteurs en présence ainsi que les modalités de mise en œuvre des rencontres Ambassadeurs sur le territoire avec les visiteurs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**



- **APPROUVE** le projet de convention de la Charte Ambassadeur de la Vallée du kiwi
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'exploitation de l'OT à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération dont la charte départementale Greeters des Landes
- Le Président et le Président de l'Office de tourisme, délégué au tourisme, sont chargés de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Jean Marc LESCOUTE

